

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1720)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
M. Clément

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 12, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.